

---

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Chinon au président de la Convention nationale, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Chinon au président de la Convention nationale, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 93;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15157\\_t1\\_0093\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15157_t1_0093_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

## VII

Un jour horrible vient d'éclorre:  
Et doit éclairer le trépas;  
Et dès le lever de l'aurore,  
La foudre tombe en mille éclats.  
Du pur sang de mille victimes,  
Déjà le sol est humecté...  
Mais Astrée et la Liberté  
Vont bientôt venger tant de crimes.

## VIII

Déjà nos chaînes sont brisées;  
Deux millions de nouveaux Titans,  
Autant de nouveaux Prométhées,  
Elèvent leurs fronts menaçants:  
Déjà dans leur fureur extrême,  
Du sommet d'un mont sourcilieux,  
Ils ont escaladé les cieus  
Et désarmé Jupiter même.

## IX

Jupiter et sa cour tremblante,  
Au pied du Mont précipités,  
D'une voix plus que suppliante,  
Confessent leurs atrocités.  
Mais, par le sang de l'innocence  
Qui souille encore ces Dieux cruels,  
Ils sont tous devenus mortels,  
Et ce sang demande vengeance.

## X

Sous le glaive tranchant d'Astrée.  
Le sang impur coule à son tour;  
Et la Liberté révéree,  
Reprend son empire en ce jour.  
Un nouveau séjour Olympique  
S'ouvre chez nous à d'autres Dieux  
C'est pour les mortels vertueux  
Qu'attend la couronne civique.

## 11

**La société populaire de Chinon-la-Montagne [ci-devant Chateau-Chinon], département de la Nièvre, transmet à la Convention nationale le trait de courage et de dévouement à la patrie du jeune citoyen Claude Balandreau, à qui les brigands ont coupé la tête, parce qu'il ne voulut pas crier *vive le roi*, comme ils vouloient l'y forcer, et cria au contraire, *vive la République* !**

**Insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique ! (27).**

[*La société populaire de Chinon au président de la Convention nationale, le 11 thermidor an II*] (28).

Citoyen président

Nous te prions de vouloir bien faire connoître à la Convention nationale la valeur et l'héroïsme d'un jeune républicain de notre district. Les détails de sa mort aussi touchants que sublimes sont consignés dans l'adresse ci-jointe.

(27) P.-V., XLIV, 217.

(28) C 320, pl. 1313, p. 58-59. *Bull.*, 13 fruct. (suppl.).

Vive la République, Vive la Convention nationale.

DUREUX (*président*), BOIVIN, OURCE (*secrétaires*).

[*La société populaire de Chinon-la-Montagne à la Convention nationale, le 11 thermidor an II*]

Représentants du peuple,

Le courage héroïque de Bara, le dévouement sublime d'Agricol Viala, ont pénétré toute la France d'admiration : l'exemple qu'ils ont donné trouve dans nos armées de nombreux imitateurs, et notre district se glorifie d'avoir vu naître un jeune républicain qui s'est montré leur digne émule. Si Claude Balandreau (c'est le nom du jeune héros dont nous regrettons la perte) a peu vécu pour la patrie, il a assez vécu pour la gloire, et ses vertus, son courage et son patriotisme doivent rendre son souvenir immortel.

Au mois de septembre 1792, lorsque le 3ème bataillon de la Nièvre s'organisait à Nevers, Balandreau alors âgé de 15 ans, se présenta aux administrateurs de notre district et les sollicita vivement de l'inscrire comme volontaire pour entrer dans ce corps : en vain, on lui objecta la faiblesse de son âge, ses instances redoublèrent : quand on est patriote, dit-il, on est toujours assez fort; un coup de fusil tiré de ma main portera aussi bien que de la main d'un autre; et d'ailleurs, mes forces croîtront avec mon âge. Les administrateurs déterminés par son ardeur, son zèle et le patriotisme bien prononcé de ses parents, se rendirent à ses désirs. Son courage et son intelligence lui méritèrent le suffrage de ses compagnons d'armes et il fut choisi pour capitaine d'une compagnie du bataillon.

Ce bataillon fut du nombre de ceux qui par suite de la trahison de Custine se trouvèrent renfermés dans Mayence pendant tout le siège. Balandreau se comporta d'une manière distinguée, et quand la garnison de cette ville eut reçu ordre de se rendre dans la Vendée, Balandreau dont la santé avoit beaucoup souffert des fatigues du siège, ayant obtenu la permission de s'écarter de la route que tenoit le bataillon pour passer quelques jours dans le sein de sa famille, voulut concilier avec son devoir les sentiments de la nature, il vint embrasser ses père et mère, passer 24 heures avec eux et partit de suite pour voler aux lieux où les ordres de la Convention et la défense de la patrie l'appeloient.

Depuis cette époque sa conduite militaire dans la Vendée justifioit l'opinion qu'il avoit donnée de lui au siège de Mayence, et donnoit pour l'avenir les espérances les plus flatteuses, lorsqu'une mort sublime en l'enlevant à la République à l'âge de 17 ans l'a privé de l'un de ses plus braves défenseurs.

Il commandoit auprès de Chateau-Gontier un détachement de 50 républicains : le 27 messidor étant à leur tête, il parcouroit la campagne lorsqu'il aperçoit dans un champ environ 200 hommes qui lui paroissent être des moissonneurs : il s'avance accompagné de 4 des